



## SYNDICATS TERRITORIAUX DE LA VILLE DE NANTES

Nantes, le 26 mai 2011

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

Nous vous sollicitons afin que vous apportiez nos doléances à l'Assemblée Nationale.

Pour la première fois depuis la Libération, les agents de la Fonction publique se voient imposer deux années consécutives de gel de la valeur du point d'indice. La perte de pouvoir d'achat de celui-ci s'élève désormais à 11% depuis 2000. Sans changement de cap, elle continuera de se creuser compte tenu des prévisions d'inflation. La hausse de la cotisation retraite imposée par le gouvernement et le Medef va amplifier cette baisse.

Le dernier *Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique* établit qu'en 2008, compte tenu de l'inflation, **le salaire net moyen dans la Fonction publique territoriale a baissé de 0,6% par rapport à 2007** (primes et promotions comprises). De même, l'INSEE estime que **le salaire moyen dans les administrations publiques a baissé de 0,1% en 2010 et qu'il sera en baisse de 0,9% à la mi-2011.**

Au lieu de répondre aux revendications des salariés, le gouvernement contourne l'obstacle, à l'exemple du secteur privé, en annonçant une prime dont les modalités de versement sont une véritable usine à gaz. Or, ce dont les salariés, aussi bien du privé que public, ont besoin, ce n'est pas de primes sous conditions, c'est d'une augmentation générale des salaires pérenne et conséquente.

En effet, seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous les fonctionnaires et agents contractuels. Il est donc important de mettre en place :

- Une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice.
- Des mesures de rattrapage,
- Une revalorisation des grilles indiciaires,
- Une véritable politique salariale dans la fonction publique,

De plus, nous demandons une rencontre avec votre cabinet le 31 mai au matin pour nous indiquer votre choix de soutenir nos doléances.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT

Pour la CFTC

Pour la CFDT

Pour UNSA

Pour l'UFICT CGT